
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS est, par la présente, donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Rougemont :

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Rougemont statuera sur une demande de dérogation mineure au règlement de zonage no. 2018-242 et au règlement de lotissement 2018-243 et leurs amendements, lors de la séance du conseil qui se tiendra, le **lundi 3 février 2025 à 20h** dans la salle des délibérations du conseil située au 61, chemin de Marieville à Rougemont;

1. IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ

170, 5^e AVENUE – LOT 1 715 429

Nature et effet de la dérogation mineure

La demande est à l'effet de :

- Permettre l'installation de deux (2) enseignes sur le mur latéral gauche au lieu d'une seule enseigne, tel que prescrit par la réglementation;
- Permettre l'installation d'une enseigne directionnelle d'une hauteur de 2,13 mètres au lieu de 1,00 mètre, comportant des affichettes d'une largeur de 1,20 mètre au lieu de 0,75 mètre, tel que prescrit par la réglementation;
- Permettre l'installation d'une enseigne directionnelle d'une hauteur de 2,43 mètres au lieu de 1,00 mètre, comportant des affichettes d'une largeur de 0,91 mètre au lieu de 0,75 mètre, tel que prescrit par la réglementation.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande.

Donné à Rougemont, ce 17^e jour du mois de janvier 2025.



Kathia Joseph, OMA
Directrice générale et greffière-trésorière



CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Kathia Joseph, greffière-trésorière de la municipalité de Rougemont certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis, en affichant une copie certifiée de celui-ci à deux endroits différents dans la municipalité le 17^{ième} jour du mois de janvier 2025.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 17 janvier 2025.



Kathia Joseph, OMA
Directrice générale et greffière-trésorière